

## Avis CNAC 22 décembre 2016

Réunie le 22 décembre 2016, la commission nationale d'aménagement commercial a rejeté les recours exercés contre l'avis favorable de la commission départementale d'aménagement commercial de la Vendée du 19 septembre 2016 et a donné un avis favorable à la demande de la SAS OUDAIRIDIS, exploitant et futur propriétaire, et la SCI des CAPUCINES, propriétaire, représentées par M. Hervé JAUD, 15 impasse Ernest Hemingway à LA ROCHE SUR YON, en vue de procéder à l'extension de 2 330 m<sup>2</sup> de la surface de vente d'un ensemble commercial, par extension de 1 330 m<sup>2</sup> de la surface de vente de l'hypermarché E. LECLERC (ainsi portée à 6 650 m<sup>2</sup>), et par création d'un Espace culturel E. LECLERC DE 1 000 m<sup>2</sup> de surface de vente, et à la création d'un point permanent de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie télématique, organisé pour l'accès en automobile, de 6 pistes de ravitaillement et 430 m<sup>2</sup> d'emprise au sol affectés au retrait des marchandises, Les Oudairies, route de Cholet à LA ROCHE SUR YON (PC N° 085 191 16 Y 0110 déposé en mairie de La Roche sur Yon le 29 juillet 2016).

Cet avis est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.